

Brevet de la sécurité routière à l'école des Pupilles de l'air

Le bureau "Prévention" organise depuis le 10 avril, au profit des élèves de l'école des Pupilles de l'air, une session de printemps du brevet de sécurité routière, laquelle prendra fin le 5 juin.

Cette session, comptant une douzaine d'élèves, permet « d'assurer une formation menant à la délivrance du Brevet de sécurité routière », expliquent les responsables de l'encadrement de cette préparation conduite en collaboration avec l'Éducation nationale.

« Les objectifs de cette formation consistent en un apprentissage à la conduite des cyclomoteurs permettant d'acquérir des comportements responsables en tant qu'usagers de la route et de parfaire la connaissance des règles de sécurité routière du jeune cyclomotoriste dans des conditions réelles de circulation », indiquent les sergents-chefs Natacha Aymonod et Pierre-Yves Joffre et le sergent Willy Busson.

Et d'expliquer aussi comment s'obtient le BSR. « Les élèves doivent satisfaire à trois épreuves et un test théorique ».

Il s'agit d'une épreuve "circuit lent" et d'une épreuve "circuit rapide" sur le site de l'École des pupilles de l'air et, enfin, d'une épreuve de conduite en agglomération notée par le moniteur d'auto-école. Par ailleurs, un test de connaissances sur le code de la route et la mécanique moto complète l'examen du Brevet de sécurité routière. □



Moniteur d'auto-école, M. Boisramé évalue les élèves de l'École des pupilles de l'air (en haut, à gauche). Les élèves sont passés sur un circuit lent (en bas à gauche) et sur circuit rapide pour décrocher le brevet de sécurité routière.